

**CHINE**

**Arrestation de trois Mères de Tiananmen**

*Index AI : ASA 17/014/2004*

*ÉFAI*

Jeudi 1<sup>er</sup> avril 2004

**DÉCLARATION PUBLIQUE**

Amnesty International condamne l'arrestation de trois Mères de Tiananmen, Ding Zilin, Zhang Xianling et Huang Jinping, le dimanche 28 mars 2004 et demande leur libération immédiate et inconditionnelle. Les Mères de Tiananmen militent pacifiquement depuis des années au nom de leurs enfants ou de leurs proches, tués il y a presque quinze ans lorsque l'armée a violemment réprimé les manifestations en faveur de la démocratie sur la place Tiananmen à Pékin. Le fils de Ding Zilin, âgé de dix-sept ans, le fils de Zhang Xianling, âgé de dix-neuf ans, et le mari de Huang Jinping ont été tués, ainsi que des centaines de manifestants.

Toutes les trois ont été arrêtés arbitrairement, sans doute pour les dissuader ou les empêcher de commémorer le 15<sup>e</sup> anniversaire des événements de 1989.

L'arrestation des trois Mères de Tiananmen a eu lieu quelques jours avant la publication le 30 mars 2004 d'un Livre blanc sur les droits humains en Chine durant l'année 2003 dans lequel le gouvernement prétend que la Chine a fait des « progrès décisifs » en matière de protection des droits humains, et deux semaines avant que l'Union européenne ne discute de la levée de l'embargo sur les ventes d'armes à la Chine mis en place peu après le 4 juin 1989.

Pour les dirigeants chinois, cet embargo est une « *relique de la Guerre froide* ». Certains États membres de l'Union européenne souhaitent lever cet embargo en avançant l'argument d'une amélioration de la situation des droits humains en Chine et le fait que la nouvelle équipe dirigeante n'a pas été impliquée directement dans les événements du 4 juin 1989.

Amnesty International estime que l'arrestation arbitraire de ces trois personnes en rapport étroit avec les événements du 4 juin 1989 montre l'absence de véritable prise en compte par le gouvernement chinois de l'inquiétude suscitée en Chine et à l'étranger par cette répression. Ceci est corroboré par le fait que des dizaines de

personnes sont encore détenues pour avoir participé aux manifestations de juin 1989. La réticence du gouvernement chinois à répondre à cette inquiétude est confirmée du fait que Ding Zilin, Zhang Xianling et Huang Jinping ont enregistré un témoignage qui doit être présenté devant la Commission des droits de l'homme des Nations unies actuellement en session à Genève, ce qui a pu entraîner leur arrestation arbitraire.

Amnesty International demande instamment au gouvernement chinois de se conformer au récent amendement à la Constitution qui établit que « *l'État respecte et protège les droits humains* » en libérant Ding Zilin, Zhang Xianling et Huang Jinping. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**